

Le vol libre

DANS LES CALANQUES

Le Parc national des Calanques, avec ses sites de vol libre conventionnés depuis les années 1990, offre un terrain technique et exigeant pour les passionnés de parapente. En raison de l'aérodynamisme spécifique et des options d'atterrissage limitées, la pratique du parapente y reste une activité de niche et confidentielle, exigeant un haut niveau d'expertise.

Les zones de décollage et d'atterrissage, entretenues en accord avec le Parc national et le propriétaire des sites conventionnés (le Conseil Départemental) pour respecter les enjeux environnementaux, sont fréquentées lors des rares journées propices.

Nous encourageons tous les pratiquants à respecter les règles établies afin de garantir une coexistence harmonieuse avec les autres usagers et la préservation du Parc national.

Fais comme l'oiseau, mais pose toi là-bas

Pour décoller : Escalette Ouest, Nord et Sud

Pour atterrir : Escalette dit Vallon de l'agneau

Pour décoller et atterrir : le Mont Rose Ouest

*Les autres sites ne sont pas autorisés
et la pratique du base jump est interdite.*

